

Programme budgétaire des dépenses 2024 financés par la CVEC

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon – M. Emmanuel TRIZAC,

Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 et décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus,

Vu la circulaire n° 2019-029 du 20 mars 2019 MESRI - DGESIP A2-2 parue au bulletin officiel n°12 du 21 mars 2019,

Vu la circulaire du 23 mars 2022 MESRI – DGESIP A2-2 parue au bulletin officiel n°13 du 31 mars 2022

Vu la décision n° 2023-134 du 20 novembre 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 décembre 2023, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la programmation budgétaire des dépenses 2024 financés par la CVEC conformément au document joint à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 14 décembre 2023,

Le Président de l'ENS de Lyon

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au MESR : 14/12/2023

Date de publication sur le site internet de l'École : 14/12/2023



Emmanuel TRIZAC



Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

